



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU  
12/09/2018**

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 9
- ayant pris part au vote : 27

**Date de la convocation :** 27/08/2018

**Conseil syndical :** 12/09/2018

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
04/12/2018

Affichage syndical le : 04/12/2018

**Étaient présents :** Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Michel JAENGER, Denis VERKIN, Eric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Philippe RITTER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Bernard COQUET, Evelyne DEBARD, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Claire BELLE	Michel BALAIS
Bénédicte KUNTZIGER	Geneviève OBERGER
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Pascal DAVID	Michel PATIN
Gérard KECK	Evelyne DEBARD

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bénédicte KUNTZIGER, Christian COLOMBO, Jean-Luc POIRIER, Isabelle CELEYRON, Pascal DAVID, Charles MONNERET, Gérard KECK.

**Secrétaire de Séance élu :**

Anne-Laure MATHIAS.

Le **mercredi 12 septembre 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 01/06/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

## Délibération du Conseil Syndical n° 2018-09-07

DEMANDE MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N° 20160608 9 ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR PARCELLE AH 105

**RAPPORTEUR :** BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

En 2016, Madame SONZOGNI a proposé, par le biais de la SAFER, au Syndicat Mixte des Monts d'Or la vente de sa parcelle cadastrée AH 105 pour une surface totale de 3 ha 92 a 90 ca située au lieudit Lappent à Saint Germain au Mont d'Or.

Cette parcelle en nature de pré, verger et bois comprend une grange en pierre dorée d'une superficie d'environ 21 m2.

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ces secteurs, qui permettent progressivement de constituer un portefeuille foncier pour maintenir l'activité agricole sur les Monts d'Or, faciliter les échanges et éviter le détournement pour des activités de loisirs de la vocation agricole et naturel de ces terrains il a été proposé en 2016, à Madame SONZOGNI en lien avec la SAFER les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
69207AH105	105	10 a 25 ca	verger	3	3075
69207AH105	105	1 ha 11 a 25 ca	prairie	0.40	4450
69207AH105	105	16 a 65 ca	verger	3	4995
69207AH105	105	1ha 64a 07 ca	prairie	0.40	6562.80
69207AH105	105	90 a 35 ca	bois taillis	0.25	2258.75
69207AH105	105	33 ca	Sol (bâtiment)		8658.45

Lors du conseil syndical du 8 juin 2016, les élus du conseil syndical ont délibéré favorablement pour l'acquisition de ladite parcelle, autorisant le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition (délibération n° 20160608 9) pour un montant de 30 000 euros, hors frais de notaire et auquel s'ajoutent les frais SAFER pour un montant de 1800 euros

Cependant, un autre candidat s'est positionné pour l'acquisition de cette parcelle et lors du comité technique SAFER, Le comité technique n'ayant pas sélectionné de candidat, il a été acté que la SAFER fasse le portage du bien.

La SAFER souhaite aujourd'hui rétrocéder la parcelle et fait un appel à candidature.

Dans le cadre de sa politique foncière et agricole volontariste, le SMPMO souhaite renouveler sa candidature pour l'acquisition de la parcelle, pour la mettre à bail à un exploitant agricole pour faciliter son installation en production et transformation de petits fruits prévue à l'automne 2018.

La situation géographique des parcelles, proche de son siège social et de son futur atelier de transformation (moins de 2 km), la diversité des milieux (zones ouvertes, lisières, haies) et la présence d'un petit local de stockage en font un bien particulièrement adapté à sa future production.

Le montant de la vente actuelle s'élève à 38 430 euros hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'exception de Madame OBERGER qui s'abstient, la modification de la délibération n° 20160608 9 en actualisant les coûts d'acquisition et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 12/09/2018*

Max Vincent,  
Président

